



## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 31 MAI 2016**

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 11  
Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Nombre de Conseillers qui  
assistent à la séance : 08

Le 31 MAI deux mille seize à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 34 Mai 2016.

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, BOUQUET Christian, FRESNEDA Virginie, LELONG Annabelle, STROUPPE André, MARCHAND Pascale  
Absents excusés : Corinne RABOUIN, Benoît REGINAUD, Thierry BARBAUD

**Secrétaire de séance** : Annabelle LELONG

### **23 – CONTRAT CAE – CONVENTION PARTAGE**

La commune de LYS-SAINT-GEORGES propose une convention partage pour l'emploi d'un agent en contrat CAE/CUI pour une durée hebdomadaire de travail de 10 heures au secrétariat de mairie de JEU-LES-BOIS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir étudié le projet de convention

- Décide à l'unanimité de partager cet emploi avec la commune de LYS-St-GEORGES à raison de 10 heures par semaine à compter du 06 Juin 2016 jusqu'au 05 Juin 2017.
- Autorise le Maire à signer la présente convention
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016

### **24 -TARIFS CANTINE SCOLAIRE GARDERIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 pour la cantine scolaire et la garderie.

Compte tenu du coût de revient des services, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 01 Septembre 2016 :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	<b>Proposition Tarifs 2015-2016</b>	<b>Proposition Tarifs 2016-2017</b>
Forfait régulier par élève 4 jours par semaine	Forfait sur 10 mois : 44,20 € PAR MOIS Prix du repas 3.20 €	Forfait sur 10 mois : 45,30 € PAR MOIS Prix du repas 3.30 €
Repas occasionnel enfant	Prix du repas 4,40 €	Prix du repas 4,50 €
Repas occasionnel adulte	Prix du repas : 8,00 €	Prix du repas : 8,00 €
<b>GARDERIE</b>		
Forfait régulier matins	Forfait sur 10 mois 24,50 € PAR MOIS incluant garderie le mercredi matin (5 jours par semaine)	Forfait sur 10 mois 25,10 € PAR MOIS incluant garderie le mercredi matin (5 jours par semaine)
Forfait régulier soirs	Forfait sur 10 mois 24.50 € incluant garderie le mercredi de 12 h à 13 h (5 jours par semaine)	Forfait sur 10 mois 25.10 € incluant garderie le mercredi de 12 h à 13 h (5 jours par semaine)
Garderie occasionnelle	2,05 € le matin – 2,05 € le soir	2,10 € le matin – 2,10 € le soir

## **25 – RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité de remplacer les agents titulaires ou non titulaires indisponibles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à établir des contrats de droit public à durée déterminée pour le remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire indisponible en application de l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 modifié
- Dit que la rémunération de ces agents sera calculée sur la base de l'indice brut 340 majoré 321.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal

## **26 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Conseil municipal accepte les virements de crédits suivants :

- + 400 € article 673
- 400 € article 60631

## **27 – SCHEMA DE MUTUALISATION**

Lors de sa séance du 25 Mars 2016 le Conseil Communautaire a approuvé la délibération relative au schéma de mutualisation 2016-2020 de Châteauroux-Métropole.

Chaque Conseiller municipal a pu examiner ce dossier.

Aucune observation n'a été formulée par le Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS.

## **29 – RECENSEMENT DE LA POPULATION** – Coordonnateur communal

La commune de JEU-LES-BOIS devra réaliser en 2017 le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Il convient donc de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de recensement.

Mme CHENET Béatrice secrétaire de Mairie est désignée en qualité de coordonnateur communal.

## **30 – PRISE EN CHARGE EXTENSION RESEAUX EDF LES LABOUREAUX**

Suite à une demande de permis de construire situé en zone NB du POS et afin que ce projet puisse aboutir il conviendrait que la commune de JEU-LES-BOIS participe à l'extension du réseaux EDF lieudit « Les Laboureaux ».

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la lettre du Syndicat Département d'Energies de l'Indre consulté accepte de participer à cette extension sur la base de l'estimatif fourni par le SDEI – 5 280 € HT estimation du 06 avril 2016.

## **31 – PRISE EN CHARGE HONORAIRES BAIL COMMERCIAL**

Le Conseil Municipal après avoir pris en compte les difficultés actuelles et passagères concernant le commerce de restauration loué à Mme MATHIVET 7, rue St-Roch à JEU-LES-BOIS,

Considérant qu'il est désormais nécessaire qu'un bail commercial soit établi,  
VU la qualité du travail de Mme MATHIVET,

DECIDE

De prendre en charge les honoraires pour un montant de 720 € TTC dus à la SCP JAMET LACAILLE pour la rédaction du bail commercial qui sera établi entre la COMMUNE et Mme MATHIVET.

Questions diverses :

Les devis suivants sont acceptés :

- CERIG logiciel Etat-civil .....1 230 € TTC
- CERIG Dématérialisation budgétaire ..... 1 098 € TTC
- DAUNY (réfection intérieure vestiaires)..... ...2 701.37 € TTC

Compte-rendus réunions :

- Conseil d'Ecole – revoir parc informatique un courrier sera adressé à la Directrice pour que soit établi par l'Ecole le recensement des besoins afin qu'une étude soit réalisée.
- TAP : L'association VAL DE BOUZANNE a informé la commune que seuls 2 intervenants pourraient être disponibles pour JEU-LES-BOIS le vendredi – possibilité d'effectuer une garderie – une nouvelle réunion est prévue le 28/06/2016

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques BREUILLAUD